Le Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme dénonce la répression multiforme de la société civile vietnamienne

GENEVE, 14 septembre 2012 (VCHR) – S'exprimant aujourd'hui pour le compte d'**Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme** (basé à Lyon, France) et du **Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme** dont il est Président, M. **Vo Van Ai** a dénoncé devant le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU la répression multiforme contre la société civile au Vietnam, et a présenté une liste de 180 prisonniers politiques et religieux, dont certains purgent des peines extrêmement lourdes simplement pour avoir exprimé pacifiquement leurs opinions et croyances.

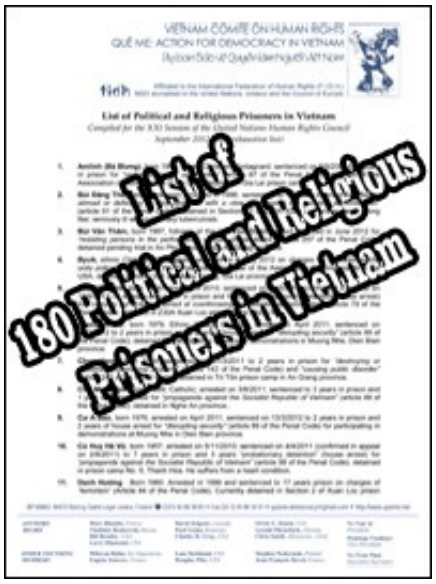

Voir la Liste de 180 Prisonniers Politiques et Religieux au Vietnam, compilée pour la XXIème Session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, Septembre 2012 (liste non-exhaustive) (en anglais)

Contre l'**Eglise Bouddhique Unifiée du Vietnam** (EBUV, Eglise historique et indépendante, arbitrairement interdite en 1981), dont le Parti Communiste a particulièrement peur du fait de son implantation populaire, les autorités

vietnamiennes usent d'une répression *« sourde mais permanente »* quasi invisible pour la communauté et de la presse internationale. Elle consiste en des harcèlements quotidiens et en la détention arbitraire à domicile des dignitaires de l'EBUV, comme celle de **Thich Quang Do**, détenu depuis près de 30 ans, actuellement dans sa pagode, le Monastère Zen Thanh Minh à Ho Chi Minh Ville (Saigon).

Contre les journalistes et les blogueurs, les autorités vietnamiennes utilisent leur arsenal législatif anti-droits de l'Homme, fait de textes imprécis, fourre-tout et largement dénoncés par les Nations Unies et l'ensemble des ONG. Le Vietnam se sert ainsi de procès iniques et violant la présomption d'innocence pour dissuader ses citoyens d'exercer leur droit légitime à la liberté d'expression, de presse, de manifester, etc.

M. Vo Van Ai a évoqué à cet égard le tout récent procès (7 septembre 2012) du journaliste **Hoang Khuong**, condamné à 4 ans d'emprisonnement pour corruption, mais en fait pour ses enquêtes sur la corruption de la police, qui a conduit à la condamnation d'un policier, ainsi que le procès à venir des blogueurs **Dieu Cay**, **Phan Thanh Hai** et **Ta Phong Tan**, repoussé *sine die* du fait de l'émotion internationale qu'il suscite. Le 3 août 2012, le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU avait dénoncé leur procès à venir et appelé à leur libération. Le Président américain Obama avait quant à lui évoqué le cas de Dieu Cay dans son discours pour la Journée Mondiale de la Liberté de la Presse (3 mai 2012).

Vo Van Ai – Photo Que Me

Texte de l'intervention de Vo Van Ai
devant le Conseil des Droits de l'Homme

« Monsieur le Président,

« **Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme** et son partenaire, le **Comité Vietnam pour la Défense des Droits de l'Homme**, souhaitent exprimer leur inquiétude face aux actions multiformes de répression des autorités vietnamiennes contre la société civile.

« Loin des regards de la communauté internationale, le Vietnam continue ainsi à réprimer de façon sourde mais permanente l'**Eglise Bouddhique Unifiée du Vietnam**. Ses 20 comités provinciaux d'assistance aux populations démunies, ses membres et ses fidèles sont harcelés et menacés quotidiennement. Le Patriarche Thich Quang Do, détenu depuis près de 30 ans sans charges, est toujours prisonnier de sa pagode à Ho Chi Minh Ville (Saigon). Il ne peut pratiquer sa religion et est spécifiquement détenu *incommunicado* le dimanche, journée des manifestations anti-chinoises hebdomadaires.

« A Danang, les Bouddhistes sont interdits de toute célébration publique du fait de leur appartenance à une organisation qualifiée de *« réactionnaire, illégale et opposée à l'Etat »*. Au mois d'août 2012, ses leaders, **Thich Thanh Quang** et **Le Cong Cau**, ont été battus par des inconnus, sous le regard d'une police qui est demeurée passive. Loin de leur porter assistance ou de recueillir leur plainte, les policiers ont voulu emmener Le Cong Cau au poste pour interrogatoire.

« Par ailleurs, le Vietnam réprime les blogueurs et journalistes sous une apparence de

légalité incompatible avec le droit international. En ayant recours à des incriminations « fourre-tout » les autorités vietnamiennes étouffent les voix discordantes ou gênantes.

« Le journaliste anti-corruption **Hoang Khuong** a été condamné, le 7 septembre 2012, à 4 ans d'emprisonnement pour « corruption », mais en réalité en raison de ses articles dénonçant la corruption de la police.

« Les blogueurs **Nguyen Van Hai** (nom de plume **Dieu Cay**), **Phan Thanh Hai** et **Ta Phong Tan** (blog Justice et Vérité), attendent d'être jugés pour *« propagande contre la République Socialiste du Vietnam »* (article 88 du Code pénal), alors qu'en fait ils n'ont fait que réclamer le respect des droits de l'Homme et la démocratie dans leurs articles.

« Leur procès, prévu au mois d'avril 2012, a été retardé à trois reprises à cause des réactions internationales qu'il a suscitées et est désormais reporté *sine die*.

« Ces affaires, parmi d'autres, démontrent que l'Etat de droit n'est toujours pas une réalité au Vietnam. Les citoyens peuvent être accusés de crimes fantasmagoriques, être condamnés avant d'être jugés quand les autorités le pensent opportun, et sont contraints au silence. A cet égard, nous tenons à disposition du Conseil une liste de 180 prisonniers de conscience.

« Monsieur le Président,

« Le Vietnam doit mettre un terme à ces atteintes flagrantes à la liberté d'expression et de religion et garantir le droit à un procès équitable et à la présomption d'innocence.

« Ainsi nous demandons au Conseil des Droits de l'Homme d'appeler le Vietnam à cesser toutes formes de répression contre l'Eglise Bouddhique du Vietnam et à libérer immédiatement Thich Quang Do. En application de la résolution du Conseil sur la liberté d'expression sur internet, les blogueurs Nguyen Van Hai (nom de plume Dieu Cay), Phan Thanh Hai et Ta Phong Tan doivent également être libérés sans délai.

« Monsieur le Président, je vous remercie. »